

Réunion directoire jury capes SVT

Compte rendu réalisé par les membres de l'AFPSVT

Paris, Inspe de Paris, site Molitor

18 novembre 2022, 14h-16h

Membre du directoire : Monique Dupuis (présidente), Joseph Segura (vice-président), Alain Frugière (secrétaire général). En distanciel : Olga Otero (vice-présidente).

Bilan de la session 2022

Statistiques des candidats.

CAPES :

260 postes.

1479 inscrits > 472 non-éliminés* (31,9%) > 425 Admissibles > 260 Admis + 20 sur LC.

* Présents aux deux épreuves et n'ayant pas eu de note éliminatoire.

Baisse du vivier de candidats : 2275 en 2021 (2252 en 2020 ; 2073 en 2019...).

Il y a eu des notes éliminatoires, en particulier à l'écrit 1. Nombre à chiffrer (comparaison entre les présents et les non-éliminés à l'écrit, incohérence à lever par le jury dans les jours qui viennent).

Tous les postes ont été pourvus ; de plus, la barre d'admission n'est pas plus basse que les années précédentes.

A noter l'existence d'une liste complémentaire : 20.

Plus une candidate lauréate « à titre étranger ».

CAFEP :

75 postes (au lieu de 56 à la session 2021) : seuls 62 ont été pourvus. Barre d'admission légèrement plus basse qu'au capes (cf ci-dessous).

485 inscrits > 122 non-éliminés > 109 admissibles > 62 admis

A l'oral, les résultats du CAFEP ont été moins bons.

Le jury est sensibilisé sur la spécificité des candidats du privé (en particulier lors de l'oral 2).

Résultats des épreuves :

- Barre admissibilité 6,5/20 (idem pour le capes et le cafep).
- Barre admission : 8,77 au capes et 7,66 pour le cafep.

⇒ On se retrouve dans l'étiage habituel le niveau des lauréats ne baisse pas)

Détail des notes à l'oral de leçon (Type 1)

- Entre collège et lycée, pas de différence entre les notes moyennes (9,06 vs 8,98)
- Par contre, entre biologie et géologie, il y a une différence assez sensible (8,71 vs 9,34).

Remarque : note éliminatoire de 0/20

- Oral 1 : 2 cas au capes et 0 cas au cafep ;
- Oral 2 : 3 cas et 1 cas.

En général, la note éliminatoire est appliquée pour des propos inacceptables.

Q : le jury peut-il interdire un candidat de se représenter dans ce cas ?

R : Non. Les seuls cas d'éviction de candidats sont les fraudes (usage d'un téléphone portable, d'une clé USB lors des oraux...). Dans ce cas, un rapport est transmis à la DGRH qui statue sur l'interdiction de repasser le concours. Cette année, quelques cas...

Origine des lauréats du capes :

Sur les 260 lauréats :

- 140 inscrits en master MEEF (soit 53,8%) ;
- 31 en prépa universitaire (sans doute DU prépa concours);
- 4 en prépa CNED ;
- 8 étudiants hors préparation ;
- 77 autres (p. ex, M1 MEEF, titulaires d'un autre master).

Présentation des notes : toute la gamme de la notation est utilisée (notes de 0 à 20).

RQ : est-il possible d'annoncer les dates de fin des oraux (des collègues de Grenoble se sont déplacés alors que les oraux étaient terminés...).

R : le jury informe de la fin des oraux sur le site web.

Rappel des modalités des épreuves.

Les programmes d'appui...

Description des épreuves. On sort d'une épreuve purement bio ou Géol. On ouvre le champ des possibles (sujets mixtes).

Composition : maîtrise des savoirs académiques.

- Exercice de synthèse
- Intro et ccl
- Plan structuré visible
- Attention portée aux illustrations
- Docs aide à la rédaction
- Notions abordées par les docs ne suffisent pas à couvrir l'ensemble du sujet.

Le sujet de type 1 : les ophiolithes.

Quelques conseils généraux.

Eviter le « pourquoi » et l'anthropocentrisme, le finalisme...

Q : signification de la note éliminatoire ? Constat de nombreux candidats éliminés avec une note de 4,9/20.

R. : les candidats qui ont une note inférieure à 5/20 sont automatiquement éliminés du concours par le système informatique qui gère les double corrections (avant toute harmonisation !!). Les notes supérieures à 5/20 permettent une harmonisation. Cependant, il apparaît que les candidats admissibles avec une moyenne limite n'ont pas eu le concours... Cette année, le système change encore, le jury ne sait pas si des ajustements seront possibles pour essayer de regarder les dossiers des étudiants proches de la barre.

Q : origine de l'instauration de cette note éliminatoire ?

R : demande d'un certain nombre d'universitaires dans d'autres disciplines, estimant qu'une note trop faible devait entraîner l'élimination du candidat. L'instauration de la note éliminatoire a été imposée par le ministère dans tous les concours capes/Cafep.

Le sujet de type 2 : le système immunitaire.

Principaux objectifs de cette épreuve :

- vérifier un certain niveau de maîtrise de connaissances
- mise en perspective et recul critique
- compétences didactiques et pédagogiques.

Q : rapport p. 66 : est-ce qu'un tableau suffit ?

R : non. Il faut expliciter. Qu'est-ce qu'on propose comme activité à l'élève ? Quelle articulation ?

Les épreuves d'admission.

Cf. textes institutionnels.

Première épreuve d'admission (leçon).

- Titre et niveau (C3, C4, 2nde...)
- Matériel imposé
- Matériel supplémentaire possible
- En intro, le candidat doit présenter les notions scientifiques associées au sujet et justifier la démarche de résolution...

Q : dans la mesure où dans cette épreuve on est à l'échelle d'une séquence, et non plus d'une séance, peut-on ne pas proposer un plan de séance ?

R: il est important de présenter l'enchaînement logique au niveau de la séance et l'articulation avec la séquence. La forme peut être un plan ou une carte mentale, ou toute autre proposition cohérente, qui explicite le raisonnement du candidat.

Q : en cas de matériel expérimental « énigmatique » : que faire ?

R : le candidat doit signaler qu'il lui manque des éléments pour exploiter le document. Il peut le signaler aux préparateurs pendant le temps de préparation, celui-ci ira demander aux membres du jury s'il peut répondre. En outre, il est conseillé de signaler au jury tout léger dysfonctionnement dans le temps de préparation. Il ne s'agit pas de se chercher des excuses, mais de signaler un mauvais fonctionnement. Le faire est une bonne posture professionnelle.

Q : à nouveau, constat par des visiteurs d'un déséquilibre entre questionnement scientifique et professionnel.

R : Le directoire ne peut garantir une stricte égalité de l'interrogation. Cela dépend beaucoup des réponses du candidat. En tout cas, le jury fait un gros travail en amont pour assurer le plus d'équité de traitement possible en faisant des simulations de passations entre eux et en échangeant sur la façon d'utiliser la grille de notation.

Q : Où en est-on de l'intégration de profs du secondaire dans le jury ?

R : Oui, les enseignants du secondaire sont de plus en plus recrutés dans le jury (y compris des profs certifiés), et cela continuera. Donc, cela entraîne une réduction du nombre d'universitaires...

Q : un candidat peut-il demander une précision sur la localisation d'un document (ex : la Bédoule) ?

R : oui.

Q : la fiche technique d'un logiciel est-elle toujours fournie ?

R : Certains logiciels sont supposés maîtrisés (Anagene). Mais en général, la fiche technique est fournie.

Q : est-il nécessaire de toujours exploiter tout le matériel fourni ?

R : si le matériel fourni est pléthorique, le candidat pourra faire des choix mais devra être capable de les expliciter.

Deuxième épreuve (entretien).

Constitution du jury : 3 membres

- un IPR de SVT,
- un enseignant de SVT (collège, lycée, BCPST),
- un personnel administratif (dont la plupart du temps un chef d'établissement). Souvent présent que qq jours.

Première partie de l'épreuve : projet et motivation professionnelle.

Exposé de 5 minutes par le candidat.

Nouvelle épreuve : interrogation du directeur sur le poids de l'expérience professionnelle. Constat est fait que pour cette partie, l'expérience en établissement n'est pas déterminante... c'est surtout la motivation du candidat qui compte, et sa capacité à s'appuyer sur son expérience pour bien analyser comment il pourra agir en tant qu'enseignant.

Deuxième partie : mises en situation professionnelle (vie de l'établissement ; contexte SVT).

Bien relire la définition de l'épreuve...

Rq du jury : éviter la « récitation ». En vue de la session 2023, avertir les candidats du danger du bachotage sur les sujets de la session précédente...

Commentaires :

- la plupart des candidats connaissaient les textes essentiels, et de manière intelligente. Ici, l'expérience est donc facilitante... D'où l'importance de se poser les bonnes questions pendant les stages.
- Côtés plus faibles : les postures professionnelles et le côté collectif (le prof est membre d'une communauté éducative).
- Le jury a conçu 80 sujets différents (deux fois 40), constitués de la même façon (même formulation des sujets). Les sujets ont été testés auprès des membres du jury. Et chaque jour, une harmonisation des grilles d'évaluation...
- Constat par le jury de nombreux comportements indisciplinés des auditeurs, voire de candidats sur une autre demi-journée que leur passation (attitude hors des salles, habillement, voire pendant le passage des candidats).

Q : le candidat peut-il avoir le texte de la situation sous les yeux ?

R. : non, c'est la volonté du jury. C'est une consigne « non-écrite ». Ça permet qu'il ne soit pas en double tâche à écouter le jury et lire, et ça permet de prendre moins de temps. Par contre, le candidat peut écrire librement...

Rq : Des candidats se sont présentés avec des signes religieux ostensibles... malgré la mise en garde à l'entrée de l'établissement.

R : il est curieux de changer son attitude, selon que l'on est « étudiant » ou « candidat ». Cependant, il est vrai que les personnes accueillies au sein de l'établissement mais qui n'en sont pas membres ne sont pas sous le coup de l'obligation de laïcité.

Q : évolution de cette épreuve ? Risque d'évolution de façon « normative », et finalement de ne plus discriminer les candidats (cf. ancienne épreuve « agir en fonctionnaire... ») ?

R : Cette année, cet oral 2 a été discriminant, notamment en raison du triple regard du jury. A noter que l'épreuve a été beaucoup plus discriminante au cafep qu'au capes. En revanche, on peut craindre qu'à l'avenir cette épreuve le soit moins. Le jury est en tout cas attentif à ce que les réponses du candidat

soient très cohérentes avec le sujet proposé et il va proposer des variations des sujets de cette année, donc il sera a priori contre-productif de bachoter et restituer sans réflexion des contenus adaptés à des sujets des sessions précédentes.

Les cas de notes éliminatoires (0/20) à cette épreuve :

- Refus d'appliquer les textes officiels
- Refus d'enseigner une partie de programme...

Prospective session 2023.

Date des écrits : jeudi 23 et vendredi 24 mars 2023.

Date résultats admissibilité : vers le 5 mai

Epreuves d'admission : toujours au lycée Bergson (Paris 19^e), vers la mi-juin.

Fin de l'admission : 30 juin.

Infos sur le concours du capes « Mayotte » (Joseph Seguarra).

Concours conçu essentiellement pour les vacataires locaux (70% des enseignants locaux !). La réussite amène à une formation de deux ans (niveau « master ») à Mayotte.

Si des candidats « métropolitains » souhaitent postuler, ils doivent savoir qu'ils devront suivre 2 années de formation sur place même s'ils sont titulaires du concours pour suivre la promo des recrutés locaux.

20 candidats > 5 admissibles > 5 admis.

Les candidats de la Réunion et de Mayotte passent les épreuves sur place (oraux à Mayotte) ; les candidats métropolitains passent en métropole (oraux à Bergson).

Fin de la réunion vers 16h30.